

Passerelle

N°40 Février 2012

Maison des Communes de la Vendée



DOSSIER
Les paiements
dématérialisés

P.12

Page
03 | Actualités
de la Maison
des Communes

Page
10 | L'entretien
professionnel
à l'épreuve

Page
14 | Initiatives
locales

 **Maison des
Communes**
de la Vendée

SOMMAIRE

> AU JOUR LE JOUR

pages 2 à 9

- > Concours d'auxiliaire de puériculture
- > Partenariat entre GéoVendée et La Poste
- > ACMO : journées d'actualisation
- > Concours photos du FDAS
- > Concerts éducatifs
- > Le service Gestion des Carrières
- > L'emploi territorial
- > Le service Conseils Archives

FOCUS

> pages 10 et 11

- > L'entretien professionnel

À VRAI DIRE

> pages 12 à 14

- > Paiement dématérialisé, le chèque est Mat !
- > **PESV 2** La comptabilité transmise par des tuyaux intelligents

INITIATIVES LOCALES

> pages 14 et 15

- > Concours du CAUE
- > Bon plan : vente aux enchères
- > Prévention des déchets en vidéo
- > Publications

Passerelle
Maison des Communes de la Vendée

Directeur de la publication : Joseph Merceron
Rédaction : Jeanne-Marie Allin, Jacques Bernard, Anne-Sophie Bodin, Anne Chaillou, Vincent Deshoux, Natacha Doleux, Dominique François, David Garreau, Michel Guilloux, Gwenaëlle Le Bot, Nadine Périgord, Céline Quillaud-Robert, Romain Vallet
Photos : Jacques Auvinet, Anne-Sophie Bodin, Fabrice Chappaz
CAUE, Fotolia
Conception graphique et mise en page : Peuplades
Impression : Offset 5
Tirage : 1500 ex. - ISSN 2102-0221

ÉDITO



Les évolutions touchant les collectivités territoriales et leur environnement sont particulièrement sensibles ces derniers temps : impacts de la réforme de l'Etat, réforme territoriale dans toutes ses dimensions, ou encore, modifications institutionnelles s'agissant tout particulièrement des instances de la Fonction Publique Territoriale.

Dans ce contexte nouveau marqué aussi par la fragilité, voire la rareté des ressources des collectivités, nous devons faire preuve d'une capacité d'adaptation permanente et porter une attention accrue à la qualité des services et prestations que nous assurons.

Cette question de la qualité était le thème de la « journée des cadres » qui s'est déroulée le 9 septembre dernier. Une réflexion collective a été engagée à partir de la notion de Maison des Communes, de sa vocation, des valeurs qui guident notre action, de nos missions dans leur étendue et leur diversité. Elle va en 2012 concerner tous les collaborateurs de la Maison des Communes à travers leur implication dans des projets opérationnels et toucher à la fois notre fonctionnement interne, et la mesure de la satisfaction des bénéficiaires des services proposés, dans un souci d'amélioration permanente. La conduite du projet de nouveau site internet constitue une illustration de cette démarche.

L'expérimentation de l'entretien professionnel peut, dans le même esprit, illustrer l'importance de la dimension managériale de la qualité. Se substituant à la traditionnelle notation, la pratique de l'entretien professionnel permet, au-delà de la détermination d'objectifs, d'instituer une pause et un temps privilégié d'expression, d'échange et d'écoute entre l'évaluateur et l'évalué, une appréciation sur le travail réalisé, une réflexion et un dialogue sur le projet de l'agent et son parcours professionnel dont il est acteur.

Nous évoquons également dans ce numéro de Passerelle, le développement des moyens de paiement dématérialisés avec l'illustration de collectivités pionnières en la matière.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce numéro de « Passerelle ».
Bien cordialement.

Joseph MERCERON
Président du Centre de Gestion



L'année 2012 marque, comme vous le découvrez, le relooking de notre magazine Passerelle. Le contenu est lui aussi revisité ; un contenu que nous avons voulu plus « magazine » et, fidèle à notre mission, proche de vos préoccupations

et de vos attentes. Vous retrouverez chaque trimestre les actualités des six entités qui constituent la Maison des Communes. Le regroupement des structures hébergées au sein de notre maison est un véritable atout, il permet une collaboration étroite entre tous les services, il est incontestablement un avantage pour une meilleure diffusion de l'information avec le souci permanent de l'intérêt général. Deux sujets de fond seront également traités, à chaque parution, agrémentés de témoignages. En fin de magazine, ne manquez pas la double page consacrée aux initiatives locales, qui mettent en lumière les actions innovantes des collectivités vendéennes.

Dans les prochains mois, vous pourrez accéder à notre nouveau site internet. Toutes les collectivités de Vendée ont été invitées à répondre à une enquête pour transmettre leurs attentes. Cette démarche vise à améliorer le site actuel, à l'enrichir et à le rendre plus fonctionnel, en un mot à faciliter la communication entre nous.

Je vous souhaite à tous une bonne lecture.

Dominique FRANÇOIS
Vice-présidente du Centre de Gestion,
déléguée à la communication

Auxiliaire de puériculture <

Un nouveau CONCOURS organisé en Vendée

Le concours d'auxiliaire de puériculture territorial de 1ère classe, organisé auparavant par le Centre de Gestion de la Sarthe, est cette année mis en place par la Vendée pour le compte des CDG de la Région.



Concours organisés par le Centre de Gestion de la Vendée en 2012

Examen professionnel d'adjoint technique 1ère classe	Epreuves écrites le 18/01/2012, épreuves pratiques au 1er semestre 2012
Concours externe d'adjoint technique 1ère classe	Epreuves le 18/01/2012, épreuves pratiques en mai 2012
Concours d'auxiliaire de puériculture	Epreuves à compter du 5/03/2012
Adjoint administratif de 1ère classe	Epreuves écrites le 14/03/2012 et épreuves orales en juin 2012
Examen professionnel d'agent social	Epreuves le 17/10/2012 et au 1er semestre 2013
Centres d'écrit en Vendée (concours organisés par un autre CDG du Grand Ouest)	
Technicien principal 2e classe	Epreuves le 27/09/2012
Attaché territorial	Epreuves le 14/11/2012

L'épreuve d'admission consistera pour le candidat en un entretien de 15 minutes, qui se déroulera avec un jury, à partir du 5 mars 2012, dans les locaux de la Maison des Communes. Il permettra d'apprécier les capacités professionnelles du candidat, ses motivations et son aptitude à exercer les missions. A l'issue de cet entretien, une note sera attribuée de 0 à 20. Au quotidien, les auxiliaires de puériculture participent à l'élaboration et au suivi du projet de vie de leur établissement. Ils prennent en charge l'enfant individuellement et en groupe, collaborent à la distribution des soins quotidiens et mènent les activités d'éveil qui contribuent au développement de l'enfant.

Par avancement de grade, les lauréats pourront à l'avenir accéder au statut d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe et d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe.

Géo Vendée s'engage pour une meilleure distribution du courrier

Suite aux partenariats avec le SDIS et la DGFIP, Géo Vendée a signé récemment une nouvelle convention avec La Poste. A présent, Géo Vendée s'engage à fournir toutes les mises à jour d'adresses afin de garantir un meilleur acheminement du courrier.

Les communes sont à l'origine de la création, modification, suppression et numération des voies et des lieux-dits. Pour chaque mise à jour d'adresses, elles envoient systématiquement l'arrêté municipal correspondant à Géo Vendée sur une boîte électronique spécifique. Les arrêtés sont ensuite transmis par GéoVendée au SDIS, aux Impôts. La Poste s'ajoute aujourd'hui aux destinataires. Chacun peut ensuite mettre à jour ses bases de données géographiques. Géo Vendée assure ainsi « un guichet unique ». Les communes envoient leurs notifications à un seul destinataire, Géo Vendée, qui lui, agit en tant que centre de ressources pour ses partenaires.

Posséder une base de données d'adresses actualisée est essentiel pour pouvoir clairement identifier les habitants et les entreprises de la commune afin de leur apporter un service efficace. Pour le

SDIS par exemple, lors d'un sinistre, l'adresse influe sur le choix du centre de secours, l'itinéraire calculé et la localisation du lieu d'intervention. Pour La Poste, ces informations sont nécessaires aux facteurs pour une bonne distribution et garantissent ainsi la qualité du service rendu aux citoyens dans l'acheminement du courrier et des colis.

Le partenariat signé entre La Poste et Géo Vendée vise aussi à améliorer les points de distribution individuels en sensibilisant conjointement les communes sur les adresses non normalisées. En clair, l'objectif est d'aboutir à une adresse pour une habitation. Nieul-le-Dolent a ainsi accepté récemment la numérotation des villages. Un courrier a été adressé aux habitants concernés pour les avertir du numéro qui leur a été attribué.



De gauche à droite : Guy-Pierre Sachot (La Poste), Dominique Caillaud (Géo Vendée), Michel Guilloux et Jacques Bernard (Maison des Communes), lors de la signature en novembre.



170 ACMO ont assisté aux journées d'actualisation les 2, 6 et 7 décembre 2011

ACMO Des journées d'actualisation revues et corrigées

Le service Santé et Sécurité au Travail de la Maison des Communes a organisé, en décembre dernier, trois journées de formation à destination des ACMO des collectivités et établissements publics de Vendée. Près de 170 agents ont participé aux conférences et ateliers proposés cette année sous une nouvelle formule.

Les ACMO, Agents Chargés de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité, ont sans cesse besoin de mettre à jour leurs connaissances afin d'assurer les missions de conseil et d'assistance qui leur sont confiées au sein de leur collectivité. C'est pourquoi la Maison des Communes organise chaque année des journées d'actualisation à leur attention. Les Agents Relais attendent ce rendez-vous qui leur permet d'échanger sur leurs pratiques, leurs expériences et de partager les difficultés qu'ils rencontrent.

Avec l'arrivée de David Garreau, nouveau chef de service Santé et Sécurité au Travail à la Maison des Communes, la formule a évolué en 2011. En effet, pour cette édition, les ACMO ont été réunis en fonction de leur structure : les collectivités du secteur médico-social lors de la première journée et les communes et établissements publics lors des deux autres journées. « Ce découpage nous a permis de mieux organiser le contenu des journées en fonction des attentes. Un EHPAD peut être plus sensible à la gestion des risques psychosociaux alors que dans une commune l'ACMO est plus régulièrement confronté aux questions touchant la conduite d'engins ou de véhicules » explique David Garreau. Par ailleurs, le choix a été

fait cette année de rassembler davantage les ACMO en ateliers plutôt qu'en conférence plénière, afin de favoriser les échanges.

Plusieurs intervenants extérieurs ont été sollicités pour aborder les thèmes choisis en fonction des attentes des ACMO émises lors des journées de 2010, des questionnements reçus par le service et du retour des missions d'inspection. David Garreau a profité de ces rencontres pour présenter la gestion des accidents du travail après avoir fait un point sur les statistiques et les évolutions réglementaires. Les risques psychosociaux ont été quant à eux exposés par Nathalie Gauvrit, chargée de mission à l'Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail des Pays de la Loire. Mickaël Ruaud, de la société MiKL Projet, a abordé les risques chimiques. Les travaux en hauteur ont plus particulièrement été évoqués en atelier par Philippe Bethoux et Alain Merat de la société Honeywell, et la conduite d'engins, par Jean-Michel Peneau de la société AFT-IFTIM.

Au fil des journées d'actualisation, la formule a été ajustée pour trouver le juste équilibre entre la partie en ateliers et les conférences et, le temps imparti pour aborder chacun des thèmes. Aux dires des ACMO, la formule est intéressante car elle permet une participation plus active de tous.

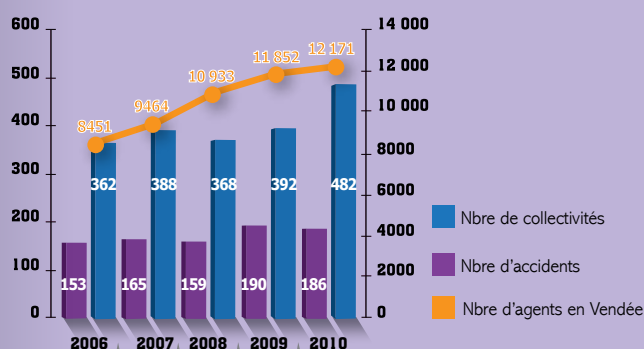
Focus sur les accidents de service et les maladies professionnelles



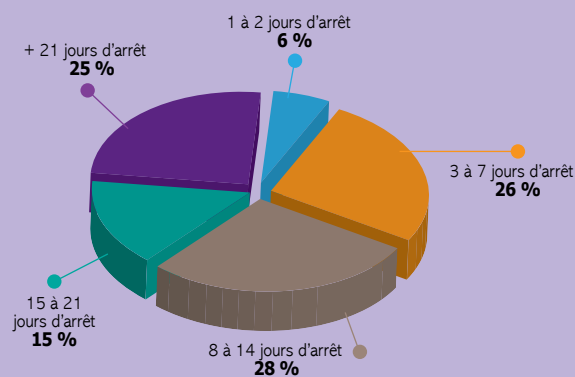
L'évolution des accidents de service

En dépit d'un engagement réel dans des démarches de santé au travail, le nombre d'accidents de service a continué à se dégrader sensiblement en 2010.

Ce phénomène conjugué au vieillissement de la population employée, à la pénibilité des métiers territoriaux et au recul programmé de l'âge de départ à la retraite devient un enjeu majeur pour les collectivités territoriales et les actions en faveur de prévention des risques professionnels doivent bien évidemment se poursuivre.



Evolution du nombre d'accidents du travail

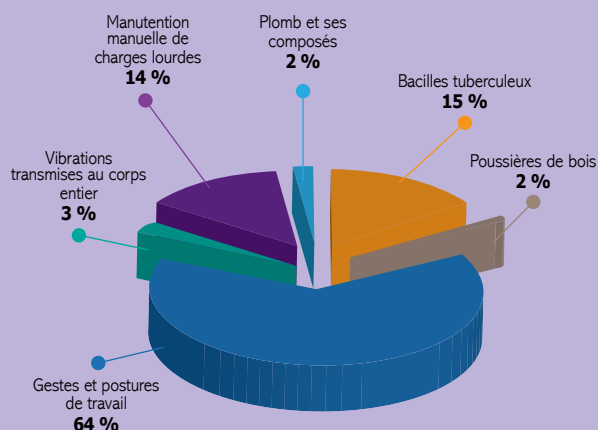


Répartition de la durée des arrêts en 2010

L'évolution des accidents de service Cumul de 2005 à 2010

Les maladies professionnelles sont, depuis plusieurs années, en forte croissance dans les collectivités territoriales. Aujourd'hui, il y a 8 fois plus de nouvelles maladies professionnelles reconnues annuellement qu'en 2005.

En 2010, plus de 80 % de ces maladies sont liées à des troubles musculo-squelettiques (TMS). Les TMS résultent principalement de facteurs biomécaniques et psychosociaux inhérents aux conditions de travail. Les efforts accomplis et les conditions d'exercice de l'activité professionnelle (port de charges, gestes répétitifs, postures contraignantes...), tout comme la perception de cette activité (stress, reconnaissance, intérêt au travail...) sont autant de facteurs potentiels de développement des troubles musculo-squelettiques.



Cumul de 2005 à 2010



Salons & Forums

La Maison des Communes promeut l'emploi territorial

Depuis la loi du 19 février 2007, le Centre de Gestion est devenu un acteur incontournable de l'emploi public territorial de par sa mission d'information. Afin de répondre à cette vocation de promotion de l'emploi public, la Maison des Communes est présente chaque année sur plusieurs salons de l'emploi organisés en Vendée. Deux prochaines dates s'ajoutent à l'agenda.

Une nouvelle interlocutrice au service emploi territorial

Christelle Mazouin a rejoint en fin d'année 2011 le service emploi territorial, dirigé par Céline Quillaud-Robert, au côté de Laurence Combescot. Elle est chargée du maintien/reclassement des agents, de la bourse de l'emploi et de la gestion prévisionnelle des emplois et compétences.

Ligne directe : 02 53 33 01 46

En fin d'année 2011, le service emploi de la Maison des Communes a participé au salon Cap sur les métiers du Pays de La Châtaigneraie et au Carrefour des métiers aux Oudairies à la Roche-sur-Yon. C'est lors de cette dernière manifestation qu'il a arboré son nouveau stand où sont illustrées les différentes filières de la fonction publique territoriale : technique, culturelle, administrative, sécurité, animation, médico-sociale et sportive. Les agents photographiés travaillent en Vendée et ont accepté gracieusement de prêter leur image. « La plupart des visiteurs ne connaissaient pas la fonction publique territoriale » précise Laurence Combescot, assistante du service emploi-formation. Avec l'accroche « Des métiers et des services proches de vous », l'objectif est de montrer simplement que chacun côtoie les emplois territoriaux au quotidien.

« Lors des salons, nous expliquons aux visiteurs que le concours est le moyen d'accès privilégié à la fonction publique territoriale et leur donnons les plus larges explications à ce sujet. Nous leur indiquons qu'ils peuvent aussi se préparer aux métiers de la fonction publique par des stages et des missions de remplacement par le biais du Centre de Gestion » explique Laurence Combescot. Les formations en partenariat avec la Maison des Communes, à savoir la FCIL du lycée Notre-Dame-du-Roc, l'ISFCT à St-Laurent-sur-Sèvre ou la licence pro à Angers, proposent en effet des périodes de stage en collectivités. Pour les demandeurs d'emploi, il s'agit d'étudier comment certaines professions peuvent être transposables du privé au public. « Par exemple le métier d'aide-cuisine peut être exercé dans la fonction publique territoriale au vu des besoins dans les écoles ou les résidences pour personnes âgées par exemple ».

Prochains forum et salons : Forum du Pays Moutierrois, le 24 février 2012 • Forum des Herbiers, le 30 mars 2012

Des documents
bien classés



De gauche à droite : Céline Morice, Damien Pubert, Gwenaëlle Le Bot, Anne Chaillou, Sophie Gaboriau

Trois experts aux petits soins de vos archives

Depuis une vingtaine d'années, le Centre de Gestion propose, aux collectivités territoriales de la Vendée, ses services en matière d'archivage. En quoi consiste cette mission ? Explications.

D'après le code du patrimoine, les communes et communautés de communes ont l'obligation d'assurer la conservation et la mise en valeur de leurs archives. Si celles-ci ne sont pas classées, les collectivités perdent la possibilité d'avoir recours à des documents essentiels pour leur gestion administrative, la justification de leurs droits et celles de leurs administrés, la connaissance de l'histoire de leur collectivité. Pourtant les collectivités déplorent souvent un manque de place et un manque de temps, sans compter une méconnaissance des documents à conserver. Heureusement les 3 experts de l'archivage du Centre de Gestion, Gwenaëlle Le Bot, Céline Morice et Damien Pubert, sont là pour assurer cette fonction.

« Lorsqu'une collectivité nous contacte, nous nous rendons sur place pour effectuer un état des lieux et établir une proposition sous forme de devis » explique Céline Morice. Au Centre de Gestion, Anne Chaillou, la responsable du service Conseil archives et son assistante, Sophie Gaboriau, sont des aides précieuses pour l'organisation des missions. Ce sont elles qui assurent l'élaboration des plannings, l'envoi des devis et la facturation.

La visite préalable est gratuite. En fonction de la demande, l'intervention peut ensuite concerner le traitement des fonds d'archives (tri, élimination, classement, inventaire) ou la mise à jour annuelle ou biannuelle des classements avec les nouvelles archives créées. L'archiviste peut aussi apporter son aide pour la préparation d'aménagements de locaux et déménagements vers un autre site.

« En général, nous nous rendons dans la collectivité pour une durée de 2 à 4 mois. Une fois la mission achevée, nous remettons un document qui recense tous les documents archivés avec un classement » explique Damien Pubert. Avant de partir l'archiviste veille à former les agents de la collectivité afin qu'ils retrouvent plus facilement les documents et éventuellement qu'ils apprennent à archiver eux-mêmes. A noter que nos trois experts restent disponibles à tout moment pour du conseil téléphonique ou via e-mail. De plus, sur l'extranet du site www.cdg85.fr un dossier expert sur les « Conseils de l'archiviste » est disponible.

QUESTIONS à Gwenaëlle Le Bot, Archiviste au Centre de Gestion depuis 20 ans

Qu'est-ce-qui vous plaît dans ce métier ?

Le plus intéressant dans cette profession c'est de découvrir l'histoire, la vie des habitants d'un territoire. Pourtant, les communes ne soupçonnent pas la richesse de leurs fonds. Par exemple à Saint-Fulgent j'ai trouvé, un document très rare : «une demande de secours adressée au maire par un journalier, ancien soldat de l'armée royale commandée par les Généraux Royrand, Charette et Sapineau». Cette lettre a été publiée dans le bulletin municipal en 1995. Les collectivités ne sont pas les uniques bénéficiaires de ces découvertes. Elles peuvent aussi intéresser les étudiants, les chercheurs et les historiens locaux.

Dans ce métier j'aime aussi le contact avec les agents des collectivités, qui comme nous, sont au service du public.

Qu'est-ce-qui motive les collectivités à faire appel à vous ?

Les élus et chefs de service ont besoin parfois d'obtenir en urgence des documents d'archives. Si le classement n'est pas effectué régulièrement, c'est le genre de requête qui peut devenir un vrai casse-tête. Bien faire son archivage, c'est s'assurer de retrouver un document facilement sans perdre de temps.

Pour un diagnostic sur place, une intervention, une mise à jour, contactez le service Conseil Archives du Centre de Gestion au 02 51 44 10 25.



Une première édition réussie !

Concours photos du FDAS <

1^{er} prix : **Laure Guibert**, CCAS de St-Gilles-Croix-de-Vie pour sa photo « Pont de Noirmoutier »



2^{ème} prix
Lisa Morand,
Mairie de Palluau, pour sa
photo « Eau vert dose (over-
dose) »

Prenez contact avec
Anne-Marie Herbreteau
si vous souhaitez
emprunter les clichés
pour une exposition :
fdas@cdg85.fr



3^e prix : **Florent Thibaud**,
Communauté de Communes
des Essarts, pour sa photo
« Piquet au petit matin »

Le FDAS, Fonds départemental d'Action Sociale, a lancé de juin à septembre 2011 son premier concours photos auprès de l'ensemble de ses adhérents. Les participants en redemandent.

L'objectif de ce 1^{er} concours appelé « Paysages de Vendée » était de mettre en lumière les agents territoriaux à travers l'art, en montrant le regard qu'ils portent sur la Vendée, territoire pour lequel ils travaillent au quotidien. Trois gagnants ont été désignés parmi les 52 photos reçues. Le jury était composé de membres de la commission Prestations du FDAS avec l'œil avisé du photographe Jacques Auvinet, et du directeur du CAUE, Marc Coutereel. Lors de la soirée de remise des prix, les participants n'ont pas manqué de manifester leur engouement pour ce concours et ont sollicité une 2^e édition, en s'interrogeant sur le prochain thème pour 2012. Anne-Marie Herbreteau, l'animatrice du FDAS, se penche déjà sur la question.

Les clichés ont été exposés dans le hall de la Maison des Communes pendant 2 mois. Les gagnants ont reçu en cadeau des bons d'achat d'une valeur de 150, 100 et 50 euros. La lauréate a également eu l'honneur de voir sa photo illustrer la carte de vœux 2012 de la Maison des Communes.

Réorganisation

LE SERVICE GESTION DES CARRIÈRES SE RENOUVELLE

Au cours du second semestre 2011, le service Gestion des Carrières de la Maison des Communes a connu une réorganisation avec l'arrivée de nouveaux collaborateurs. Nadine Périgord assure l'encadrement de cette nouvelle équipe pluridisciplinaire de 8 personnes.

La première mission légale du service est d'actualiser, sur la base de données GRH, les situations statutaires, indexer et archiver les arrêtés individuels préalablement numérisés par une gestion électronique des données (GED). Cette mise à jour permet de vous proposer tout nouvel arrêté personnalisé, tenant compte de la situation individuelle de chaque agent.

Si cette mission technique est importante, le service a également pour objectif de conseiller les collectivités en matière de statut et de les informer des évolutions législatives ou réglementaires, avec la mise en ligne d'une documentation adéquate. Ses 8 collaborateurs sont donc à la disposition des seuls élus, directeurs ou gestionnaires « ressources humaines », pour répondre à toutes les questions relatives à la carrière et à l'actualité statutaire... Cette dernière mission prévaut très largement sur la « simple » gestion des carrières, compte tenu de la complexité des textes et des situations statutaires individuelles.

Concerts éducatifs

Les cuivres

s'invitent à la Maison des Communes



Le groupe Quintette de Cuivres anime les ateliers musicaux

Le Conseil Général propose chaque année, aux enfants des écoles primaires publiques et privées de Vendée, de nombreux concerts éducatifs. La Maison des Communes accueille dans ce cadre le groupe Quintette de Cuivres pour sept représentations.

Les concerts éducatifs consistent en une représentation par un groupe de musiciens professionnels autour d'une famille instrumentale (vents, cuivres, cordes, percussions...) ou d'une région du monde (musiques de l'est, nord-américaine, argentine, traditionnelle locale...). Cette activité permet aux élèves de CE2, CM1, CM2 de s'approprier des styles musicaux qui leur sont inconnus et de partir à la découverte d'œuvres et de compositeurs célèbres.

Les 7 concerts qui se déroulent au sein de l'auditorium de la Maison des Communes portent sur l'univers des cuivres. C'est le groupe Quintette de Cuivres, composé de professeurs de

musique de Vendée, qui anime la séance d'une heure environ. « L'objectif de ces rencontres est surtout de faire participer les enfants en réunissant plusieurs classes pour créer des échanges » nous explique Pierre-Marie Germain, chargé des actions pédagogiques danse et cirque au Conseil Général. « C'est aussi l'occasion d'apprendre aux enfants par exemple à entretenir leur instrument de musique ».

A l'image des concerts éducatifs, le Conseil Général propose aussi aux enseignants des interventions sur la danse. Au total ce ne sont pas moins de 120 structures qui sont sollicitées pour accueillir l'ensemble des spectacles.

Si tous les membres de l'équipe ont cette fonction généraliste, chaque agent assume une compétence particulière dans un domaine relatif à la carrière des fonctionnaires :

Isabelle Folliot
STATUT - CARRIÈRES
Instances paritaires



Béatrice Petit
STATUT - CARRIÈRES
Mise à jour des situations statutaires



Thomas Cailleateau
STATUT - CARRIÈRES
Historique carrières
Chômage



Nadine Perigord
responsable du service
STATUT - CARRIÈRES
Chômage



Sandrine Penaud
STATUT - CARRIÈRES
Protection sociale
Retraite CNRACL



Noémie Arnault
STATUT - CARRIÈRES
Retraite CNRACL
Commission de réforme



Marie Remaud
STATUT - CARRIÈRES
Commission de réforme



Agathe Pêchereau
STATUT - CARRIÈRES
Assistante du service
Instances paritaires



Expérimentation <

L'entretien professionnel à l'épreuve



A la suite de la loi du 3 août 2009 relative à la mobilité et au parcours professionnel dans la fonction publique, un décret du 29 juin 2010, a défini les conditions et modalités de l'expérimentation de l'entretien professionnel par les collectivités territoriales. Ce nouveau dispositif a pour vocation de se substituer à la notation des fonctionnaires.

Afin d'accompagner les communes et établissements publics de Vendée dans cette démarche dès 2011, le Centre de Gestion a créé il y a quelques mois des ressources méthodologiques, avec l'aide d'un groupe de travail. Rencontre avec Céline Quillaud-Robert, responsable du service Emploi à la Maison des Communes.

Avec la mise en place des entretiens professionnels, c'est un nouvel outil de gestion des ressources humaines qui s'offre aux collectivités pour moderniser leurs pratiques. S'inspirant du secteur privé, la Fonction Publique d'Etat a déjà commencé à réformer sa notation depuis quelques années. Pour les collectivités territoriales, il s'agit d'une expérimentation, sur la base de démarches volontaires et exigeantes.

L'entretien induit le passage d'une gestion administrative à une gestion plus dynamique des ressources humaines en prenant en compte l'individu. En effet, la notation chiffrée, prévue par le droit statutaire depuis sa création, ne constituait plus, au fil du temps, un indicateur pertinent pour évaluer dans sa globalité la valeur d'un agent. L'entretien, crée les conditions d'un dialogue entre évaluateur et évalué. Il permet la définition d'objectifs de progrès, l'appréciation du travail réalisé au regard de critères d'évaluation mieux adaptés car précisés au niveau de la collectivité, un échange sur le parcours professionnel et la formation. Il a également pour ambition de mieux prendre en compte à la fois les responsabilités exercées et les résultats obtenus dans le dispositif d'évaluation.

Alors que la notation est destinée à comparer les agents les uns aux autres, l'entretien confronte l'agent à lui-même face à l'année précédente. L'entretien permet ainsi de voir ce qui fonctionne ou pas et d'en trouver les raisons. L'entretien s'avère ainsi être un outil de management qui permet aux responsables de motiver leur équipe.

De la notation à l'entretien professionnel

L'entretien professionnel se distingue nettement de la notation car il est conduit par le supérieur hiérarchique direct, il définit

des objectifs à atteindre pour chaque agent et supprime la note chiffrée. Il implique l'édition de plusieurs supports rédigés, allant de la grille d'évaluation au compte-rendu en passant par la fiche de poste.

D'après l'enquête réalisée par le service Emploi de la Maison des Communes et à laquelle 190 collectivités ont bien voulu participer au cours du premier trimestre 2011, 11 % n'ont pas jusqu'à présent institué d'entretiens à l'occasion des notations de fin d'année. Pour elles, c'est alors un vrai changement. Pour les autres, l'implication du supérieur hiérarchique direct va aussi créer une grande mutation puisque cela implique de nouveaux évaluateurs. 40% des entretiens de notation ne sont pas effectués aujourd'hui par le supérieur hiérarchique N+1.

Un kit méthodologique à destination des collectivités

Afin de produire un « kit méthodologique » valable pour les 465 collectivités et établissements adhérant au Centre de Gestion, un groupe de travail dirigé par Céline Quillaud-Robert a été constitué. Il était composé de directeurs généraux des services, de directeurs d'EHPAD, de responsables du personnel en Communautés de Communes et d'un responsable des services techniques. Michel Guilloux, directeur de la Maison des Communes et Jeanne-Marie Allin, directrice du pôle Fonction Publique Territoriale, ont également intégré l'équipe.

Le « kit méthodologique » élaboré par l'équipe contient notamment un modèle de délibération permettant de faire valider les critères de l'évaluation en conseil municipal ou communautaire. « Ce sont des modèles qui peuvent bien sûr être adaptés » précise Céline Quillaud-Robert, « pour notre propre situation, au sein de

la Maison des Communes, nous avons, par exemple, fait le choix d'introduire un objectif général décliné par service». Des élus et représentants syndicaux ont été consultés pour valider ces modèles avant qu'ils ne soient définitivement approuvés en CTP le 11 avril 2011.

Les collectivités restent libres d'appliquer cette expérimentation. 65 % des 190 collectivités ou établissements ayant répondu à notre enquête ont déclaré envisager entreprendre l'expérimentation. 33 collectivités ont à ce jour fait la démarche et ont soumis leurs critères d'évaluation en CTP.

AVANT. PENDANT. APRÈS... TOUT SAVOIR SUR L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

Une préparation indispensable de l'évaluateur

L'évaluateur doit consacrer du temps avant le jour-J pour bien préparer l'entretien. Il doit rédiger la fiche de poste du fonctionnaire évalué et donner son appréciation sur les critères de l'évaluation. La qualité d'expression orale, la ponctualité, l'autonomie ou encore le sens du service public font partie des points à analyser. Il s'agit d'estimer la valeur des critères, à savoir : non acquis, en cours d'acquisition, maîtrise ou expertise. L'évaluateur fixe aussi des objectifs pour l'année à venir. « Il faut compter environ 2h30 de préparation par évalué » estime Céline Quillaud-Robert, qui juge bon également de prévoir un organigramme de la collectivité à remettre à l'évalué.

L'auto-évaluation de l'agent

La personne évaluée est avertie de la date de l'entretien au moins 8 jours avant. Elle est invitée aussi de son côté à préparer l'entretien en réalisant son auto-évaluation selon les différents critères figurant sur la fiche fournie par son supérieur hiérarchique direct.

L'entretien professionnel

L'entretien est un moment privilégié pour faire le point. « On ferme la porte et on se retrouve face à face pour échanger » nous dit Céline Quillaud-Robert. Au-delà des objectifs et de l'évaluation, on y parle, de projets, de souhaits de mobilité, de demande de formations, de régime indemnitaire. L'idéal étant de se retrouver dans un lieu neutre, un bureau ou une salle inoccupée par exemple, pour ne pas être dérangé. « Je pense que la durée idéale d'un entretien professionnel est de 1h-1h15 », explique Céline, « au-delà on risque de déborder du cadre de l'entretien pro ». Cet entretien n'exclut pas d'effectuer des bilans intermédiaires, bien au contraire. « On n'est pas contraint d'ouvrir le document qu'une fois par an ».

Le compte rendu

Après l'entretien, l'évaluateur a pour mission de rédiger le compte-rendu, soumis ensuite pour validation à l'évalué. Ce document est ensuite visé par le maire ou président. « Au Centre de Gestion nous avons estimé qu'il était important que le directeur aussi puisse le consulter » conclut Céline Quillaud-Robert.



HERVÉ RAVEL
DGS de la mairie
Saint-Jean-de-Monts
(200 agents)

« Nous avons entamé la démarche en 2009 en mêlant notations et entretiens professionnels. Puis à partir de 2010 nous sommes véritablement passés aux entretiens. Un conseiller du CNFPT est venu former les 15 évaluateurs que nous sommes. Auparavant, l'ensemble des entretiens annuels se déroulaient principalement avec le responsable des services techniques et moi-même. Grâce aux nouveaux évaluateurs (n+1), les comptes-rendus sont plus près de la réalité du terrain. Ils constituent des éléments plus concrets pour le maire. Il y a plus de transparence. Les comptes-rendus et le recensement des besoins de formations servent de base pour élaborer le plan de formation. Cette nouvelle méthode permet aussi de fixer des objectifs individualisés, même si ce n'est pas évident car ce n'est pas dans la culture de la fonction publique. Le seul bémol c'est le temps nécessaire à la préparation, à l'entretien et au traitement ensuite. Mais c'est du temps passé, pas du temps perdu. Nous commençons dès le mois d'octobre avec une réunion de cadrage avec tous les évaluateurs. Les pratiques ne sont pas encore tout à fait homogènes, il faut que le dispositif entre dans les mœurs. »



VERONIQUE BORIELLO
Directrice de l'EHPAD
Résidence L'Equaizière, La Garnache
(67 agents)

« Pour nous, l'application des entretiens professionnels n'a pas créé de profonds changements car les notations étaient déjà accompagnées d'échanges sur les objectifs et les formations. Par le passé nous avions déjà recours aux auto-évaluations. La démarche nous a permis de les relancer et de continuer le travail sur les fiches de poste manquantes. Un comité de pilotage a validé en interne les documents modifiés et utilisés dans le cadre du dispositif. Pour accompagner les nouveaux évaluateurs (n+1) ainsi nommés, j'ai réalisé cette année les entretiens avec chacun d'entre eux. Par la suite, cette démarche pourra être modifiée. La mise en place d'un tel dispositif et des comptes-rendus associés permet d'obtenir un outil commun entre l'évaluateur et l'évalué, et garantit une meilleure traçabilité. Le seul point négatif, concerne le temps nécessaire à y consacrer. »

RETROUVEZ TOUTES LES RESSOURCES
METHODOLOGIQUES
DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL
DANS DOSSIERS EXPERTS SUR L'EXTRANET
www.cdg85.fr



ANNE MAZEREAU
Secrétaire de mairie
Saint-Vincent-sur-Jard
(12 agents)

« Nous avons mis en place les entretiens professionnels en 2011. Pour cela, des réunions de travail avec les élus se sont tenues pour retenir les critères de la grille d'entretien ainsi que les appréciations. Ces dernières varient de insuffisant, moyen, bien, satisfaisant, à très satisfaisant. Ensuite, une réunion d'information a été organisée avec l'ensemble des agents courant juin à l'issue du CTP validant les grilles du dispositif. Elle a permis d'expliquer le passage de la notation aux entretiens. Cette évolution a été accueillie positivement par les agents. Puis, j'ai élaboré toutes les fiches de poste qui n'existaient pas jusqu'alors. Cette nouvelle démarche a permis d'encadrer l'entretien annuel que je menais déjà dans la commune. Avant tous les entretiens, nous avons eu avec M. le Maire un échange pour définir les objectifs par services. Les critères de la grille permettent d'aborder les différentes facettes des postes de travail. Néanmoins, pour cette première année, le principe d'auto-évaluation n'a pas été facile à s'approprier pour les agents. Pour nous, c'est un dispositif pertinent qui encourage le dialogue à un moment précis de l'année. »

Le chèque est mat face à la monnaie électronique

Aujourd'hui les collectivités territoriales ont recours à d'autres alternatives que le chèque et les espèces comme option de paiement pour les services proposés aux usagers, comme la piscine, le restaurant scolaire ou les spectacles. Thierry Mougin, directeur du Pôle Gestion Publique à la Direction Départementale des Finances Publiques de Vendée nous dresse un état des lieux des moyens de paiement dématérialisés mis à disposition de l'ensemble des communes et établissements publics.

Paiement dématérialisé



↑ **Thierry Mougin**, directeur du Pôle Gestion Publique à la Direction Départementale des Finances Publiques de Vendée

On entend par **paiements dématérialisés**, tout ce qui n'est pas réglé en chèque ou en espèces. Même si le chèque reste le moyen de paiement le plus utilisé, les solutions dématérialisées sont chaque année de plus en plus plébiscitées par les collectivités, qui, quelle que soit leur taille, souhaitent offrir le meilleur service aux usagers. La carte bancaire, le prélèvement automatique, le talon optique, le TIP, Moneo et TIPI constituent les moyens proposés par la Direction Départementale des Finances Publiques de Vendée.

« Plus on propose de moyens de paiement plus les collectivités ont de chances que le règlement soit effectué » déclare Thierry Mougin. Les heures d'ouverture des établissements publics ne permettent pas toujours aux usagers qui travaillent de venir payer leurs dus. La possibilité d'effectuer le paiement depuis leur domicile est non seulement plus confortable pour eux mais il garantit aussi mieux le paiement.

Le paiement dématérialisé représente aussi un gain de temps. « Le chèque nécessite un temps de traitement » explique Thierry Mougin. De plus, « le service public doit être en mesure de s'adapter aux habitudes des usagers en proposant les mêmes services que ce qui se fait dans la vie courante, pour les factures d'électricité et de téléphonie par exemple ».

La carte bancaire

Le règlement par carte bancaire concerne 9 % des paiements dématérialisés en Vendée. Il permet de payer sur place, à la piscine par exemple ou au guichet de l'office de tourisme pour réserver des places de spectacle. A l'inverse de certains commerces, un montant minimum d'achat n'est pas imposé par les services de l'Etat pour utiliser la carte bancaire.

Le prélèvement

Très présente dans les nombreuses dépenses de la vie courante, c'est la formule dématérialisée la plus adoptée, dans 77 % des cas, par les collectivités de Vendée. On retrouve ce mode de paiement pour les ordures ménagères par exemple, à l'image de La Roche-sur-Yon Agglomération, qui a enregistré des paiements sous forme de prélèvement dès la deuxième échéance. « Le prélèvement est souvent à échéance et non sous forme de mensualisation car la somme n'est pas très importante » précise Thierry Mougin.

Le talon optique et le TIP (Titre interbancaire de paiement)

Le TIP accompagne une facture et permet de la régler ponctuellement à distance sans avoir besoin d'émettre un chèque. Il suffit de signer le TIP et de le renvoyer, accompagné du RIB au comptable public. Le choix de ce moyen dématérialisé représente 13 % des situations. Le traitement du TIP est beaucoup plus rapide que le chèque car il est enregistré électroniquement. « On possède une machine à Rennes qui traite 2000 TIP à l'heure ». La trésorerie est donc plus rapide. « Les alertes auprès des « mauvais payeurs » peuvent aussi être déclenchées beaucoup plus tôt ».

Moneo

Ce système reste peu utilisé. Il ne représente que 1 % des paiements dématérialisés en Vendée. Il s'agit d'un « porte-monnaie » électronique qui permet de régler par carte les petites dépenses du quotidien. Il s'avère pratique lorsqu'on ne possède pas d'espèces pour payer l'horodateur par exemple.

TIPI

Le TIPI est un tout nouveau service qui permet de payer directement en ligne. Le circuit financier est différent de la carte bancaire car il n'y a pas de régisseur. En résumé la carte bancaire est utile pour payer sur place tandis que le TIPI permet de payer de chez soi. Le Conseil Général de la Vendée vient de mettre en place ce système. « Lorsque les gens reçoivent leur avis de sommes à payer au Conseil Général, ils peuvent se rendre directement sur notre site pour effectuer le paiement. La manipulation est ouverte aux particuliers et entreprises pour une somme due inférieure à 1500 euros » explique Christian Fontaine, directeur du service finances du Conseil Général.



La carte Guideoz est utilisée par les enfants pour badger

GUIDEOZ

LE PAYS DES ACHARDS À LA CARTE

Avec Guideoz, la communauté de communes du Pays des Achards propose une nouvelle solution de paiement dématérialisé pour les services communaux et intercommunaux. Le système s'appuie sur une carte multi-services liée à un portail Internet. Yann Thomas, responsable du pôle mutualisation, nous explique.

Depuis plus d'un an, les 11 communes du Pays des Achards ont procédé à une mutualisation informatique, qui les a amené à acquérir un logiciel commun de gestion des services auprès de la Société vendéenne Horanet de Fontenay-le-Comte, pour simplifier les démarches administratives quotidiennes locales. Un portail Internet est ainsi né, sorte de guichet virtuel, sur lequel le citoyen peut s'inscrire pour s'abonner, consulter sa consommation et ses factures. Il est aujourd'hui en place pour les prestations liées à l'enfance-jeunesse, pour l'accueil périscolaire et scolaire, le restaurant scolaire et l'accueil de loisirs. À ce jour, Sainte-Flaive-des-Loups l'expérimente depuis la rentrée scolaire de 2011.

Guideoz associe le portail à une carte que les enfants doivent présenter pour badger à la garderie. Le pointage déclenche ensuite la facturation sur le portail Internet. Les parents ont alors le choix du mode de paiement, le prélèvement automatique (pour 85 % des cas) ou le paiement par chèque ou espèces. Bientôt, les usagers pourront effectuer directement le paiement en ligne. Yann Thomas explique que l'usage du portail Guideoz multi-services, comme son nom l'indique, sera étendu à bien d'autres prestations comme les demandes d'état civil et les ordures ménagères. La carte sera utile également pour le prêt de livres en bibliothèque et pour la nouvelle piscine qui sera livrée en 2013. Cette carte d'identification sécurisée et personnelle ne contient pas d'argent. Guideoz s'adapte en effet au contexte d'utilisation du service. Pour la garderie, par exemple, le badgeage génère une facture en fin de mois. A l'inverse, pour la piscine, le compte Guideoz de l'utilisateur devra être crédité en amont pour donner accès aux bassins.

La communauté de communes du Pays des Achards fait figure de précurseur dans le domaine. Cette initiative a été rendue possible car « le projet a été porté par l'ensemble des élus » souligne Yann Thomas.

Découvrez en images le service Guideoz sur le site Internet du Pays des Achards : www.cc-paysdesachards.fr, onglet « communauté de communes », rubrique « Guideoz ».

PES V2

LA COMPTABILITE transmise par des tuyaux intelligents

Le chantier de la dématérialisation engagé depuis déjà plusieurs années en Vendée a débuté avec la paie. Il se poursuit aujourd'hui, dans l'objectif d'alléger les procédures, avec le Protocole d'Echange Standard.

De nombreux supports écrits sont échangés entre les collectivités et le centre des finances publiques. Ils sont traités par l'ordonnateur pour être retraités par le comptable. Grâce à la mise en place du Protocole d'Echange Standard, le transfert de documents peut aujourd'hui s'effectuer de façon numérique. Les données comptables et les pièces justificatives sont en effet transmises sous forme de fichiers XML, ou flux, à Hélios, le progiciel comptable de la DGFIP. Il n'y a donc plus de papier puisque les éléments sont numérisés. Contrairement aux versions précédentes, le PES V2 (version 2), permet de signer électroniquement les pièces échangées. Cette application est rendue possible depuis que la signature électronique possède juridiquement la même valeur que la signature manuscrite.

En Vendée, une collectivité qui souhaite s'engager dans le dispositif PES V2 doit d'abord se porter candidate. Lorsque la candidature est acceptée cette dernière entre dans une phase de tests. « Toutes les collectivités vont passer à cette norme technologique d'ici 2015 » affirme Thierry Mougin, directeur du Pôle Gestion Publique à la Direction Départementale des Finances Publiques de Vendée. Celle-ci assure un rôle de conseil auprès des collectivités dans cette démarche grâce à une chargée de mission.

Certes, le PES V2 impose une méthodologie exigeante. Mais les bénéfices sont nombreux. « On y gagne en logistique, en transport. On réduit les risques d'erreurs car il n'y a plus besoin de retraiter les données » explique Thierry Mougin. C'est aussi un gain de papier, d'édition et une nouvelle méthode de stockage. De plus grâce à ce système, la collectivité peut s'assurer à distance que la prestation a bien été réalisée par la Trésorerie. Il y a une meilleure traçabilité.

Actuellement, en Vendée, les collectivités suivantes sont concernées par le PES V2 : Chantonay, Saint-Hilaire-de-Loulay, L'Épine, La Génétouze, La Chapelle-Achard, La Maison des Communes de la Vendée. 7 nouvelles collectivités sont programmées en 2012.

Concours du CAUE

Paysages de votre commune : 8 collectivité

PALMARÈS D'ARRONDISSEMENT	PALMARÈS DÉPARTEMENTAL
Prix d'encouragement • BEAUREPAIRE • LE BOUPÈRE • L'ÎLE D'OLONNE • SAINTE HERMINE	• LES BROUZILS • LES EPPESSES • SAINT JULIEN DES LANDES
Prix d'encouragement • SAINT PIERRE DU CHEMIN	
Jury d'arrondissement : partenaires du CAUE, responsables espaces verts de communes, paysagistes du CAUE, Vendée Eau, Chambre d'Agriculture, Conseil Général de la Vendée, Fédération Départementale des Offices de Tourisme, CAVAC, UNEP- les entreprises du paysage.	Jury départemental : Fédération Départementale des Offices de Tourisme, Directeur du CAUE, Conseiller Général, Responsable du service espaces verts de la Roche-sur-Yon, partenaire du CAUE

Bon plan

VENDRE SON MATÉRIEL AUX ENCHÈRES

Le site web www.webencheres.com propose aux professionnels de vendre aux enchères le matériel dont ils n'ont plus l'utilité. La ville de Montaigu a souscrit récemment à cette plate-forme de vente en ligne tout comme Challans depuis 2009.

En quelques clics, les produits s'affichent. On peut y trouver par exemple une table de cantine pour enfants à un prix de départ fixé à 10 euros ou encore un escabeau 6 marches pour 5 euros. N'importe qui peut se porter acquéreur : particuliers, collectivités, professionnels. Il suffit de s'inscrire et enchérir.

Ces ventes permettent de libérer de la place dans les locaux communaux. La Ville de Challans a ainsi réussi à vendre 80 % du matériel mis en ligne soit plus de 1000 articles. Il s'agit également d'une démarche de développement durable, qui permet de recycler du matériel encore utilisable et de réduire les déchets.



↑ Soirée de remise des prix du concours

s récompensées

Comme chaque année, le CAUE de la Vendée a organisé en 2011 son concours départemental Paysage de votre Commune. Huit communes figurent au palmarès de cette 21^e édition.

Lié à la politique départementale en faveur de l'environnement et du tourisme, l'objectif du concours est de récompenser les communes et les particuliers qui œuvrent pour un cadre de vie de qualité. Le concours intègre la valorisation du patrimoine, de l'architecture, des espaces publics, des zones d'activités économiques, des lotissements, des équipements agricoles.

Dans la catégorie « communes » du concours, deux distinctions coexistent, les prix d'arrondissement et les prix départementaux. Une présélection est d'abord effectuée parmi les collectivités candidates, cette année au nombre de 160,

dans les cantons, par les offices de tourisme, communautés de communes et associations. Puis les 4 jurys d'arrondissement parcourent chacun leur secteur sur 2 jours afin de désigner les lauréats d'arrondissements. Ces mêmes jurys sélectionnent ensuite les communes qui peuvent prétendre au prix départemental. C'est le jury départemental qui désigne finalement les communes gagnantes de Vendée. Les Brouzils, Les Epesses, Saint-Julien-des-Landes figurent cette année au palmarès. Ces lauréats départementaux sont déjà inscrits au concours régional des villes et villages fleuris avec pour objectif l'obtention d'une 1^{ère} fleur. Les résultats seront proclamés cet été.

La prévention des déchets en vidéo >

TRIVALIS LANCE
SA **WEB TV**

Pour sensibiliser les usagers à la réduction des déchets, le syndicat lance sur son site internet www.trivalis.fr, une web TV.

Des reportages et des focus présentent en images les actions de Trivalis et celles des collectivités pilotes. Super Ben, le super héros décalé de la prévention, vient, quant à lui, détecter dans les foyers les bons gestes qui réduisent le poids et la dangerosité de nos poubelles. Chaque saison sera rythmée par la diffusion de ces nouvelles vidéos. La première web TV automnale présente la remise de gourdes à des clubs sportifs, les autocollants Stop-pub et les conseils pour éviter et trier les déchets dangereux.



GUIDE PRATIQUE DU CONCOURS A L'EMPLOI TERRITORIAL

Guide pratique destiné aux lauréats des concours de la fonction publique territoriale rédigé par le service concours et examens de la Maison des Communes.

Téléchargez le guide sur www.cdg85.fr
La version du guide destinée aux candidats des concours est en préparation.



LUMIERES LETTRE D'INFORMATION DU SYDEV

Spécial Plan Climat Energie
Collectivité

Edition spéciale de la lettre d'information du SyDEV consacrée aux réunions des Comités Territoriaux de l'Energie qui ont eu lieu fin octobre 2011. Au cours de ces réunions, les élus ont présenté leur expérience sur la mise en place d'un Plan Climat Energie Collectivité.
www.sydev-vendee.fr

LA MAISON DES COMMUNES PRÉSENTE LES MÉTIERS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE



PARTICIPATION AU FORUM « EMPLOI-FORMATION »

ORGANISÉ PAR LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DU PAYS MOUTIERROIS

VENDREDI 24 FÉVRIER 2012
13 H 30 À 17 H

ESPACE SOCIO-CULTUREL
› LA BOISSIÈRE DES LANDES

**PARTICIPATION AU FORUM
« ENTREPRISES ET MÉTIERS »**
ORGANISÉ PAR LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS
VENDREDI 30 MARS 2012
13 H À 17 H

PARC DES EXPOSITIONS
DE LA GARE
› LES HERBIERS

